DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

7 3 104 Objet

ACQUISITION DU GARDEN

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 27

(unamimité)

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze septembre

à 48 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents: MM. LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, TETARD, POUNAILLOUX, NAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTREAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHE par M. LIS

M. DUFEIL par M. MAURELLET

M. MONTRON par M. POUMAILLOUX

Absents : MM.

. PAPEAU par M. GUICHAOUA . VIAUD par M. PELLETIER

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 Mai 1979, l'acquisition du Garden a été évoquée.

Or, il apparait que les propriétaires du Garden sont à ce jour d'accord pour fixer le prix de son acquisition : 3 700 000 F pour autant que la Ville de ROYAN s'engage à acquéri: celui-ci avant la fin de l'année 1979.

La Commission des Finances réunie le 30 Août dernier a étudié le montage financier sur l'éventuelle acquisition du Garden dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La Ville perçoit les 960 000 F de la Société PUJOS pour la vente du terrain au Fort du Chay représentant le quart de la parcelle.
- Pour le solde, soit 2 740 000 F, la Ville contracte un prêt auprès de la Caisse d'Epargne de MARENNES au titre d'acompte sur la globalisation 1980 pour une durée de 15 années, au taux de 9,25 % avec une annuité de 345 000 F.

Compte-tenu que la Ville de ROYAN ne règle plus le loyer en 1980 et qu'elle perçoit des intérêts sur la vente PUJOS :

-	pour	1980	la	charge	pour	la	Ville	est	de	7	000	F
-	pour	1981,	1'	économi	e est	de				143	000	F
-	pour	1982,	1.	économi	e est	: de				165	000	F

Lorsque la S.A. PUJOS réglera la totalité de l'acquisition du terrain du Fort du Chay, la charge financière correspondra à un emprunt de 2 300 000 F.

En 1983, l'annuité correspondante serait éventuellement ra menée à 290 000 F et le loyé indexé du Garden aurait été porté à 260 000 F. La différence soit 30 000 F, sera prise en charge par le budget général et l'opération deviendra équilibrée dès 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 30 Acût 1979,
- Vu le montage financier précité,

DECIDE :

- d'approuver le montage financier joint,
- de procéder avant la fin de l'année 1979, à l'acquisition des terrains du Garden au prix de 3 700 000 F fixé par le propriétaire,
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 909-24 art. 3101-1 du Budget (les crédits étant inscrits sur le Budget Supplémentaire 1979).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM les Membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

ARRIVÉE LE

21. SEP. 14/9

DELIBERATION EXECUTOIRE
LACT. 46 du C. ML

Pierro ITS

HONDAGE PINANCIER

de 1'ACQUISITION DU GARDEK-TENNIS

	enu des proposit lieu de 11,40		Cais	se d'l	bargne	de MARITERES, taux de
	sition du Garde née 1979 :	en serait ré	alis	é à 18	fin	3 700 000Tr
- la vill	e percevrait le	es		960 000 Fr 2 740 000 Fr 3 700 000 Fr) emprent sur 15 ans
- la vill	e opprunterait		-			} au taux do 9,25 %
	té corresponda ,83 F (arrondi					Tr sermit de :
a) 1980	Annui to		+	345	000 F:	
	Loyer du Carde verser	en à no plus	_	198	000 Fr	
	Intérêts sur a dûs par la S.			14C	000 Fr	
		Différence	-	7	000 Fr	à la charge du Eudge
ъ) 1981	Annuité		4	345	000 Fr	
	Loyer		-	21.8	CCC II	
	Intórêts		-	270	CCO F:	
•		Différence	+	143	OOO Fr	(économie)
c) 1982	Annuité		÷	345	000 Fr	
	Loyer		-	240	000 Fr	
	Intérêts		-	270	000 Tr	
		Différence		165	000 F:	(économie)
d) 1983	La S.A. PHJCS règle les			3 (40	000 Fr	
	auxquels il fo		-	450	COC F-	
	la plus-value	enticio i	-	1 E50	coc p	
		Receive not	te +	740	000 Tr	
	Terrain de la	77297-6	-	300	000 2	
		Toris		440	000 1	
	La ville rerb partie du prê				000 F:	

nelt, noins AAC CCO To

./...

Se prát řevionit 2 300 000 h

d'où une annuité de 289 559 arrondi à 290 000 Fr

Loyer du Garden ' 260 000 Fr

30 000 A-à la charge du Budget

0 0 0 0 0